

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 19 juin 2014

Vote du projet de loi « piraterie » : enfin un acte fort pour la compétitivité du pavillon français !

Armateurs de France, l'organisation professionnelle des entreprises de transport et de services maritimes, se félicite du vote définitif du projet de loi autorisant les équipes de protection privées à bord des navires sous pavillon français.

Depuis 2008, les armateurs français sont confrontés à une forte recrudescence de la piraterie maritime, qui menace la sécurité des navires et des marins. **D'où le long plaidoyer d'Armateurs de France**, qui depuis plus de deux ans demande l'autorisation d'embarquer des gardes privés à bord des navires battant pavillon français. Et ce dès lors que les équipes de la Marine nationale, appelées sur de nombreux autres théâtres d'intervention, ne peuvent pas répondre à toutes les demandes de protection des navires français.

Les attaques du Ponant en 2008 ou du Gascogne et de l'Adour en 2013 ont profondément marqué les entreprises et les équipages français. La piraterie a également pesé sur la compétitivité du pavillon français, dont les navires se voyaient interdire certains marchés faute de pouvoir garantir une protection continue par des équipes armées.

Aujourd'hui, le recours à la protection privée est plus que jamais d'actualité, car si les efforts conjugués des armateurs et de la communauté internationale ont permis une forte baisse des attaques dans l'océan Indien, la piraterie continue de se développer, en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est. Par exemple au large du Nigéria et dans le Golfe de Guinée, où sont présentes de nombreuses compagnies françaises. Le rapport 2013 du Bureau Maritime International recense ainsi **230 actes de piraterie** sur l'ensemble du globe et alerte sur la **recrudescence d'actes de piraterie dans la région du Golfe de Guinée, qui a augmenté de 20%**.

Rappelons que le transport maritime assure 90% des échanges mondiaux et la quasi-totalité des échanges commerciaux avec l'Asie et l'Afrique.

«Le vote de ce texte est indéniablement une victoire pour nos entreprises et nos marins, dont la sécurité dans le monde est de plus en plus menacée» déclare Raymond VIDIL, président d'Armateurs de France.

« Avec ce projet de loi, nous avons de nouvelles raisons de croire en la compétitivité du pavillon français. Nous attendons désormais très rapidement les décrets d'application, afin que la loi puisse être opérationnelle dès le mois de septembre» a-t-il ajouté.

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

01.53.89.52.42

p-albertini@armateursdefrance.org